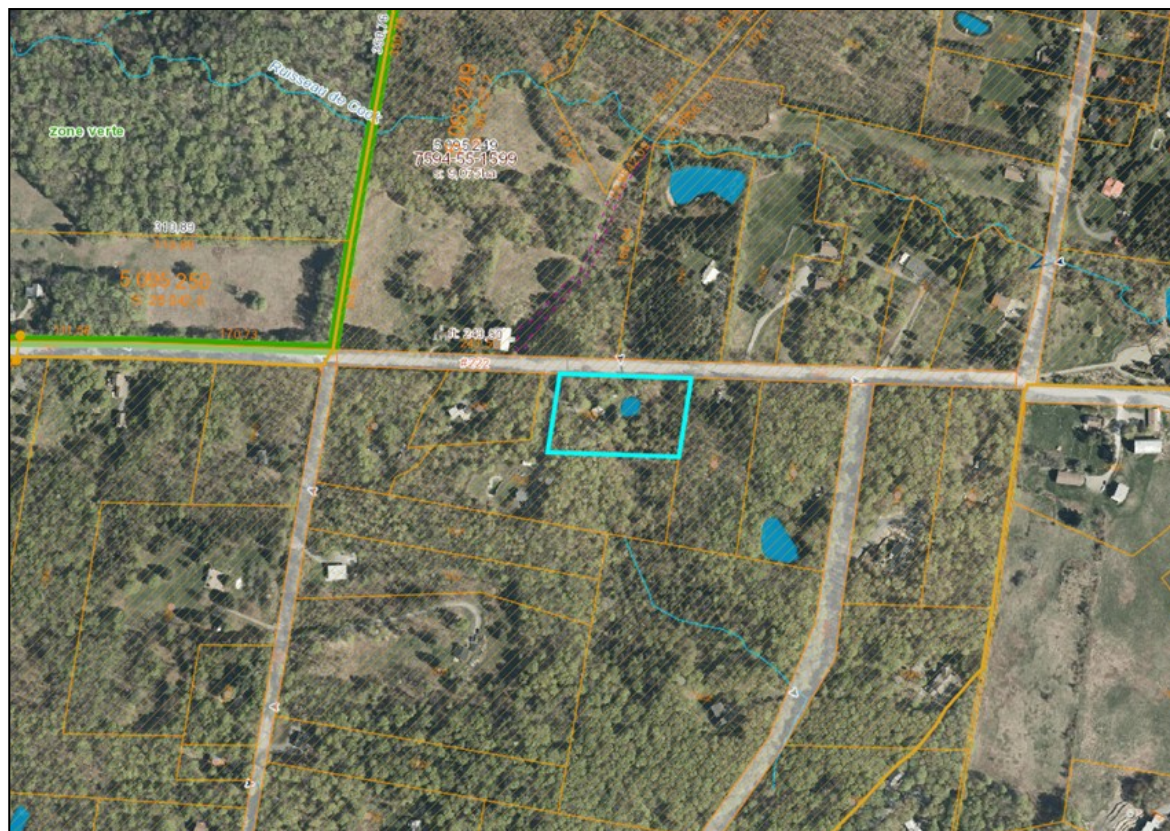


Demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un champ d'épuration, sur le lot 5 096 123, sis au 253, chemin Schweizer



Document accompagnant l'avis public de consultation.

Localisation:

Zone: **RUR-11**

Secteur de PIIA: -

Valeur patrimoniale: -



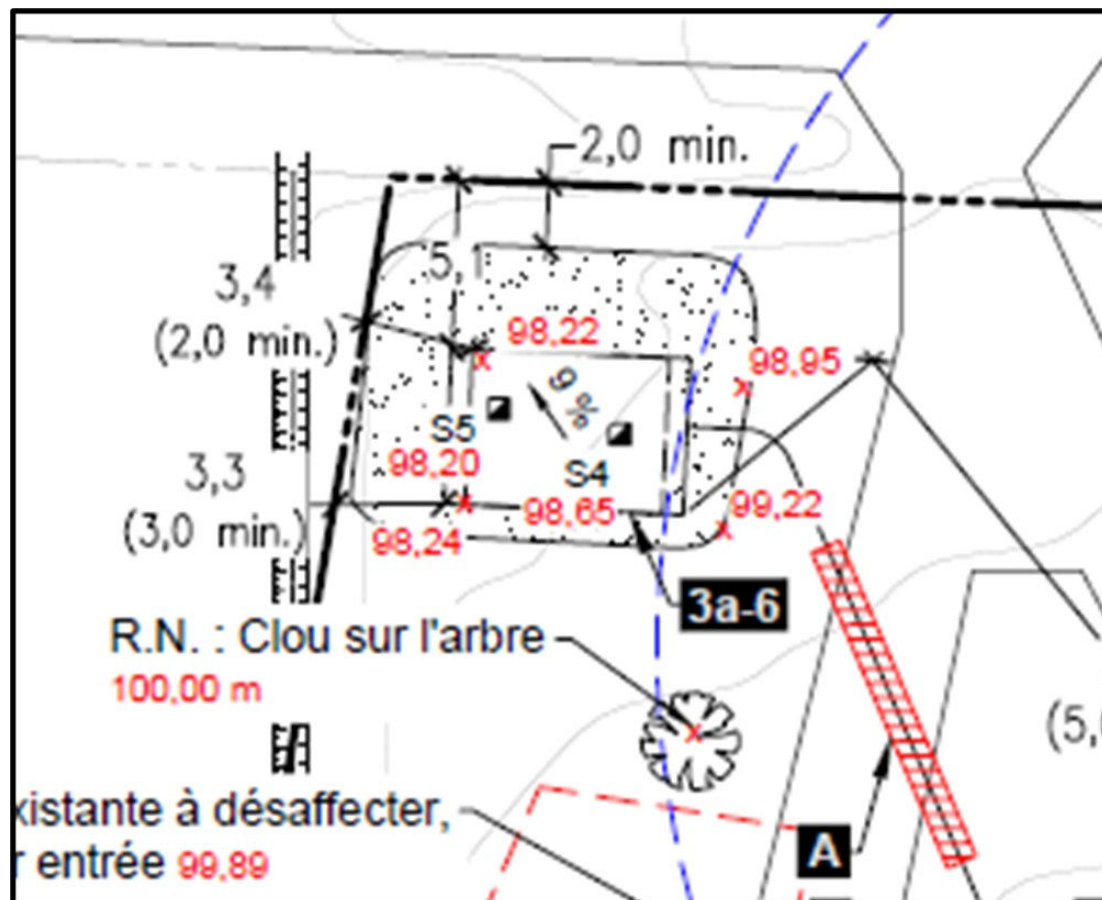
Nature de la demande:

La demande vise à autoriser l'implantation d'une installation septique en cour avant.

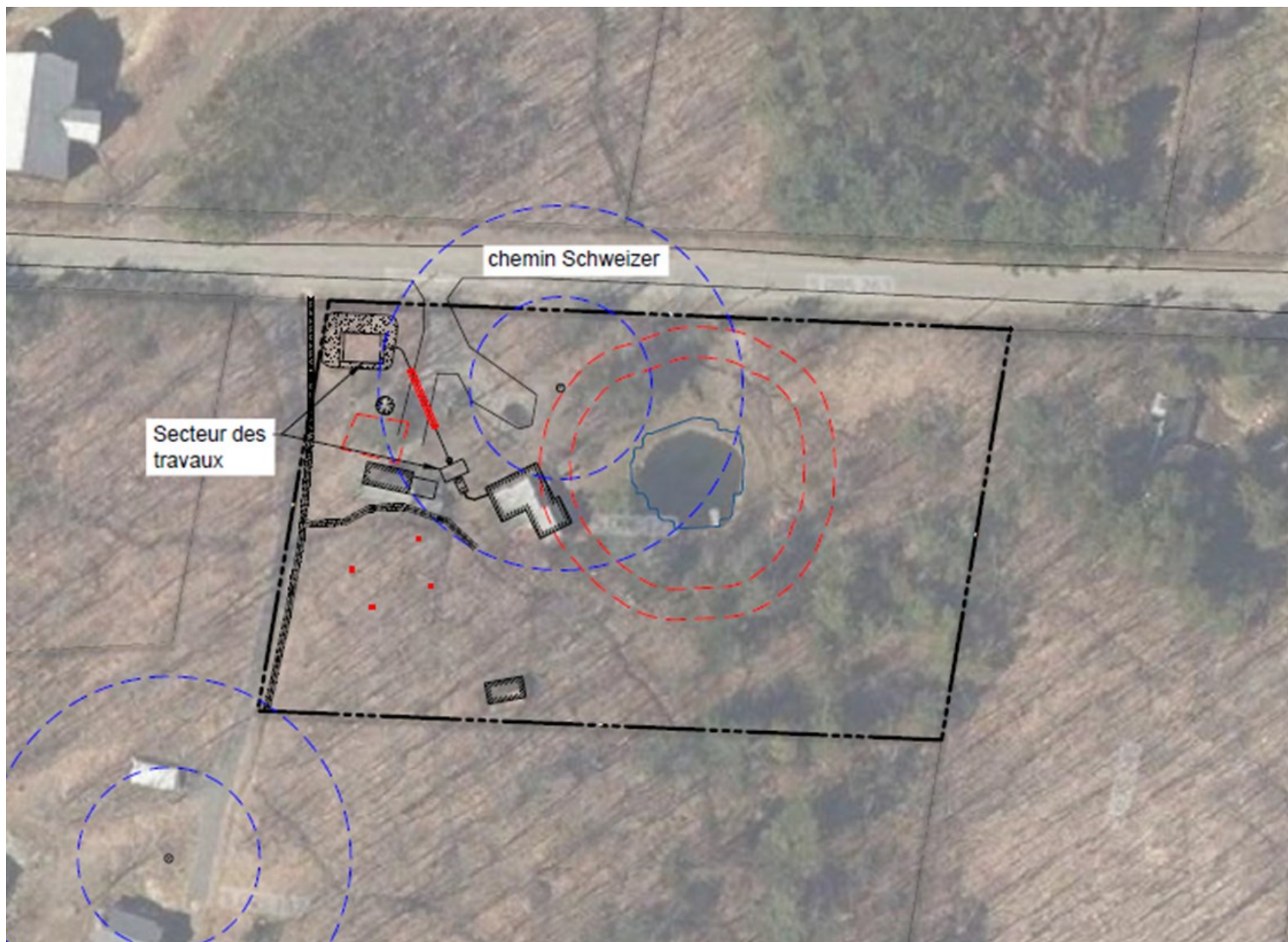
Les contraintes naturelles du terrain, la topographie du site, la présence des bâtiments et des ouvrages existants limitent ou compliquent l'implantation du système projeté.

La demande vise à autoriser une marge d'implantation latérale de 3.3 mètres pour le système septique au lieu de 6 mètres.

La demande vise également à autoriser une marge d'implantation avant de 5.1 mètres pour le système septique au lieu de 10 mètres.



Nature de la demande:





CONSIDÉRANT QUE les principaux critères de décisions suivants doivent guider la décision d'accorder ou non une dérogation mineure :

- si l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- si elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;
- si son caractère est mineur;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

D'AUTORISER les demandes de dérogations mineures relatives à l'implantation d'un champ d'épuration, sur le lot 5 096 123, sis au 253, chemin Schweizer, sous réserve de la condition suivante :

1. L'aménagement d'une bande végétalisée autour du système septique et de son remblai, d'une hauteur adéquate afin de les cacher et de préserver le caractère paysager du chemin Schweizer.